



## Préavis au Conseil communal

---

**Maintien des prestations des structures préscolaires  
Ludo&Duc et Matt&Matic et parascolaire Hal&Cole.  
Demande de crédit de CHF 300'000.-**

---

## Municipalité

M. Philippe Somsy, Municipal Éducation, culture et environnement

N° 03/2024

Préavis adopté par la Municipalité le 29 janvier 2024

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet du préavis .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>État de situation .....</b>	<b>3</b>
2.1	Accueil pré- et parascolaire au Mont-sur-Lausanne .....	3
2.2	Soutien aux structures privées .....	3
2.2.1	<i>Subventions communales aux parents .....</i>	<i>3</i>
2.2.2	<i>Aide au démarrage .....</i>	<i>4</i>
2.3	Difficultés de Famili Concept .....	4
2.4	Administrateur pour la gestion des structures .....	4
2.5	État de situation actuelle .....	5
2.6	Discussion avec la Commission des finances .....	6
<b>3</b>	<b>Objectifs de la Municipalité pour l'avenir .....</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>6</b>

## 1 Objet du préavis

La Société Famili Concept, qui gère les structures préscolaires Ludo&Duc et Matt&Matic et parascolaire Hal&Cole est en proie à d'importantes difficultés financières depuis l'été 2023 et a été déclarée en faillite en date du 10 janvier 2024.

Par le présent préavis, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal une demande de crédit permettant le maintien des prestations de ces trois structures – et non pas le sauvetage de Famili Concept –, ceci afin d'éviter que de nombreuses familles se retrouvent du jour au lendemain sans solution de garde pour leurs enfants.

## 2 État de situation

### 2.1 Accueil pré- et parascolaire au Mont-sur-Lausanne

La Commune délègue la gestion de ses structures parapubliques d'accueil pré- et parascolaire au réseau d'entraide familiale et d'accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE). Les structures parapubliques gérées par l'EFAJE sur notre territoire sont les suivantes :

- Garderie En Budron (préscolaire)
- Garderie des Ateliers (préscolaire)
- UAPE La Clochette (parascolaire)
- UAPE Rionzi (parascolaire)
- UAPE Grand-Mont (parascolaire)
- UAPE Crétalaison (parascolaire)

Ce réseau est complété par un certain nombre de structures privées, que sont :

- Crèche Cap Canaille (préscolaire)
- Garderie Ludo&Duc (préscolaire)
- Garderie Matt&Matic (préscolaire)
- Les Petits Loups (préscolaire)
- UAPE Hal&Cole (parascolaire)

Au nombre des structures privées, on compte également la garderie anglophone de l'International School of Lausanne (ISL).

### 2.2 Soutien aux structures privées

#### 2.2.1 Subventions communales aux parents

La Commune mise depuis plusieurs années déjà sur une complémentarité entre l'offre publique et l'offre privée en matière d'accueil pré- et parascolaire, ceci afin de répondre du mieux possible à une situation de pénurie. C'est ainsi que les parents montains qui placent leurs enfants dans une structure d'accueil collectif préscolaire privée (en l'occurrence Crèche Cap Canaille, Garderie Ludo&Duc, Garderie Matt&Matic ou Les Petits Loups) se voient octroyer une subvention comparable à celle versée par la Commune via l'EFAJE (préavis n° 09/2014). Le constat posé à l'époque par la Municipalité demeure toujours d'actualité : une fois les structures parapubliques remplies, les familles à revenus modestes sont désavantagées dans l'accès à l'offre privée. De fait, pour les familles à revenus confortables, l'accès à l'offre de l'EFAJE ou à l'offre privée est indifférencié. Ainsi, c'est pour soutenir un égal accès des familles montaines à l'offre d'accueil préscolaire que la Commune a mis en place un système de subventionnement pour les familles occupant des places en structures privées, calé sur la grille tarifaire de notre réseau.

Par conséquent, nous pouvons dire ainsi que la Commune est historiquement impliquée non seulement dans la promotion des places d'accueil de jour de son réseau, mais également dans l'offre privée qu'elle soutient indirectement.

## 2.2.2 Aide au démarrage

Toujours dans l'optique de favoriser l'implantation de nouvelles structures d'accueil sur le territoire communal, la Commune a par ailleurs octroyé des aides au démarrage de CHF 100'000.- pour différentes structures, partant du constat que l'implantation d'une garderie coûte cher et que les premières années d'exploitation sont potentiellement critiques. Les aides au démarrage ont été octroyées en 2014 à Ludo&Duc (préavis n° 10/2014) et en 2015 à Matt&Matic (préavis n° 14/2015).

Ainsi, par le biais de sa politique volontariste en la matière, la Commune a mis en place les conditions-cadres permettant de satisfaire au mieux la demande en matière d'accueil pré- et parascolaire, même si, bien entendu, celle-ci est encore loin d'être totalement couverte.

## 2.3 Difficultés de Famili Concept

La Société Famili Concept gère les structures préscolaires Ludo&Duc et Matt&Matic ainsi que l'UAPE Hal&Cole. À l'été 2023, la Municipalité a été informée des difficultés financières rencontrées par Famili Concept, notamment suite à la période COVID, mais également certainement en raison d'autres problèmes financiers difficiles à appréhender par la Municipalité en raison du manque de réponses à nos demandes d'information. Ces difficultés financières se sont donc matérialisées par la mise en faillite de Famili Concept le 10 janvier 2024.

Bien que les trois structures concernées soient privées, la Municipalité s'est immédiatement préoccupée de la situation compte tenu des missions d'intérêt public qu'elles assument et du nombre de familles impactées qui pourraient soudainement se retrouver sans solution de garde pour leurs enfants en pleine année scolaire. Le risque avéré que trois structures d'accueil ferment du jour au lendemain sur notre territoire a été considéré par la Municipalité comme un cas de *too big to fail* avec un impact systémique nécessitant l'intervention des pouvoirs publics. En effet, 138 enfants sont inscrits dans l'ensemble des trois structures de Famili Concept, dont 93 proviennent du Mont-sur-Lausanne, ce qui représente environ la moitié de l'offre des structures privées préscolaires.

Par conséquent, nous avons rapidement essayé d'obtenir les informations les plus précises possibles sur la situation financière de Famili Concept et les créances de cette dernière auprès des propriétaires des locaux occupés par les deux garderies et l'UAPE. Il s'est vite avéré que la situation était critique et que, malgré l'espoir encore formulé à quelques reprises de la part de la direction de Famili Concept de trouver des solutions pour s'en sortir et éviter la faillite, la réalité s'est imposée et nous a amené à un point de non-retour.

Durant cette période d'incertitude qui s'est ouverte depuis l'été 2023, il est utile de préciser que la Municipalité a continué de subventionner les parents – par un versement direct à Famili Concept, qui déduit ensuite le montant de la subvention, de celui facturé aux parents – qui placent leurs enfants dans les deux structures préscolaires gérées par Famili Concept, ceci afin de maintenir le même niveau de prestations et d'éviter une déstabilisation du dispositif alors que nous étions en recherche active de solutions.

## 2.4 Administrateur pour la gestion des structures

D'entente avec la direction de Famili Concept qui s'est résolue à "jouer le jeu" et à collaborer à la mise en place d'une solution de pérennisation des structures, la Municipalité a dès l'automne 2023 imaginé une stratégie consistant à mandater un administrateur pour les trois structures jusqu'au prononcé de la faillite de Famili Concept, puis au-delà, mais au plus tard jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Ainsi, sur la base de plusieurs offres de différents prestataires potentiels, la Municipalité a porté son choix sur la Société Little Green House SA (LGH) qui bénéficie d'excellentes références en matière de

gestion de garderies, y compris en tant qu'administrateur dans des situations d'urgence telle que celle à laquelle nous sommes confrontés ici.

En date du 12 décembre 2023, une séance a été organisée sous l'égide de la Municipalité avec la direction de LGH, celle de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et les propriétaires des locaux qu'occupent les trois structures, à savoir les principaux créanciers. Tous les partenaires réunis autour de la table à cette occasion ont confirmé leur volonté d'œuvrer au maintien des prestations, même au prix d'efforts financiers auxquels certains d'entre eux consentent depuis des mois déjà.

Lors d'une séance organisée le 13 décembre 2023 avec les directions de LGH et de Famili Concept, une difficulté supplémentaire est apparue : nous avons appris que les collaboratrices des trois structures – environ 50 pour l'ensemble des trois sites – n'avaient plus reçu de salaire depuis le mois de novembre 2023, ou alors uniquement de manière très partielle.

## 2.5 État de situation actuelle

La loyauté et la conscience professionnelle des collaboratrices de Famili Concept sont à louer. Celles-ci, malgré les turbulences vécues à l'interne depuis des mois déjà et les retards dans le paiement des salaires, ont fait preuve d'une remarquable fidélité et d'un professionnalisme intact. Elles n'ont strictement rien laissé présager de la gravité de la situation, ni aux enfants, ni aux parents, et sont restées en poste malgré les circonstances.

À la rentrée de janvier, la situation devenait particulièrement critique. Les équipes pédagogiques et les directions de chacune des trois structures étaient à bout de souffle dans la mesure où elles travaillaient sans salaire depuis plus de deux mois. Il a par ailleurs été porté à la connaissance de la Municipalité des situations humaines dramatiques, qui ont vu des familles passer les fêtes de fin d'année sans revenu et rester sans perspective.

Pour le personnel, il n'était tout simplement plus possible matériellement d'attendre le prononcé d'une faillite. Les équipes ont alors émis à regret le désir de "quitter le bateau" à la rentrée de janvier.

C'est dans ce contexte, après avoir cherché une aide auprès de l'ensemble des services cantonaux concernés et n'y avoir trouvé qu'un soutien moral, dans le cadre également d'un accord avec notre administrateur LGH qui effectue un travail précieux de soutien aux équipes pédagogiques depuis décembre 2023 déjà, sans pour autant avoir été rémunéré jusqu'ici, que la Municipalité a abouti à la solution suivante :

- Versement d'un montant de CHF 130'000.- à LGH, que la Municipalité a activé en date du 12 janvier 2024 sur la base de l'autorisation du Conseil communal à engager des dépenses exceptionnelles et imprévisibles pour un montant maximum par cas de CHF 150'000.- (préavis n° 06/2021). Cette somme a été versée à LGH dans la semaine du 15 au 19 janvier afin de maintenir les structures ouvertes.
- Versement d'un montant de CHF 300'000.- à LGH, sous réserve de l'acceptation de la demande de crédit par le Conseil communal, objet du présent préavis. Ce montant garantit le maintien des places au moins jusqu'au 30 juin 2024 via une gestion des structures par LGH.

Il est bien évident qu'un contrat de prestation en bonne et due forme sera encore établi entre la Municipalité et LGH immédiatement après l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal.

Il est encore essentiel de relever que, tout au long de ce processus, LGH a montré une grande motivation à s'impliquer dans la gestion de ces structures sur le long terme. De fait, tout laisse à penser que, dans le cadre d'une reprise post-faillite, LGH sera particulièrement bien positionnée pour reprendre ces structures et, ainsi, maintenir l'existence de ces places bien au-delà du 30 juin 2024.

## 2.6 Discussion avec la Commission des finances

Au vu du caractère exceptionnel de la situation, de sa dimension éminemment politique et de son degré d'urgence, la Municipalité a convoqué la Commission des finances le 9 janvier 2024 afin de lui soumettre la proposition de dispositif financier imaginée ci-dessus. Après avoir obtenu les explications de la Municipalité, la Commission des finances, à l'unanimité, a approuvé la démarche de la Municipalité ainsi que le financement précité.

## 3 Objectifs de la Municipalité pour l'avenir

Il est certainement nécessaire de rappeler ici que la volonté de la Municipalité ne consiste aucunement à sauver une société privée, en l'occurrence Famili Concept, mais uniquement à maintenir des prestations d'utilité publique essentielles pour les familles.

Le montant total qui aura été engagé par la Commune dans cette affaire, en cas d'acceptation de la présente demande de crédit, sera de CHF 430'000.-. Il s'agit certes d'un montant engagé à fonds perdu, mais d'un montant unique forfaitaire qui devrait permettre aux garderies Ludo&Duc et Matt&Matic et à l'UAPE Hal&Cole de maintenir leurs activités au profit des familles montaines et des environs, au moins jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

La volonté de la Municipalité est bien toutefois la pérennisation de cette offre, ce qui devrait passer par une reprise officielle des trois structures en main du privé dans les meilleurs délais possibles. Il n'est donc ici pas question d'une reprise des structures concernées en main publique, en l'occurrence ici par l'EFAJE, dont est membre la Commune. La Municipalité a d'ailleurs toujours soutenu le principe d'une complémentarité entre les offres publiques et privées pour l'accueil de jour de l'enfance. Néanmoins, elle entend activer les leviers dont elle dispose pour s'entendre avec le futur repreneur sur un quota minimal de places à réserver pour les enfants montains. La Municipalité s'engage également à renseigner régulièrement le Conseil communal au sujet du développement du dossier.

## 4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis N° 03/2024 de la Municipalité du 29 janvier 2024 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide

- D'autoriser la Municipalité à octroyer une aide financière (à LGH) pour le maintien des places d'accueil sur le territoire communal et assurer ainsi la continuité des activités des structures ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- De voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 300'000.- au budget 2024 sur le compte 710.3525.02 "Participation Accueil collectif préscolaire (garderies)".



La syndique  
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



Le secrétaire  
Sébastien Varrin